

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 FEVRIER 2013

Étaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Gérard AUDOUIN, Jean- Pierre PASQUIER, Olivier SIELLER, Fabienne COLAS, Jean-Michel ABLINE.

Absent excusé : Denis CHARRON, André EMERIAU, Joëlle CHAPIN

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 22 février 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 janvier 2013

Pas d'observations.

2) INTERCOMMUNALITÉ

➤ PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

* Habitat en Zone Agricole

Un groupe de travail de 5 agriculteurs et membres de la commission PLUI a été composé pour travailler sur ce sujet. Le but de cette commission est de recenser le bâti existant et les possibilités de changement d'affectation. Un repérage des bâtiments est nécessaire, par type, s'ils sont en activité ou non et leurs matériaux de construction. L'agriculture se réduisant, il est important de faire ce repérage pour le PLUI car certaines fermes ne sont / seront plus en activité et pourront donc changer de destination.

* Programme Local de l'Habitat (PLH) et Présentation du diagnostic du PLUI

De 1999 à 2009 la population de Montrevault Communauté a augmenté de 1450 habitants et 1021 logements nouveaux ont été créés, ce qui représente une progression de 1% par an. Depuis 2009 nous observons un ralentissement notoire de cette progression. Néanmoins, un minimum de 46 logements par an s'avère toujours nécessaire pour le maintien du parc de Montrevault Communauté, et pour répondre au besoin de la démographie. Ce besoin se porterait autour de 90 logements par an, soit pour St Rémy, 60 logements pour la prochaine décennie (6 logements par an). Ce constat lié à l'habitat fait partie d'un des nombreux éléments du diagnostic du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). **Une réunion publique de présentation de ce document aura lieu le 12 mars à 20h30 à la salle polyvalente du Souchay.** Nous souhaitons une importante participation des habitants et acteurs locaux des trois communes du quartier, La Boissière, Le Fuiet, St Rémy, sur ce dossier qui engage et prépare notre commune et notre quartier, pour les générations futures. Venez donc nombreux à cette présentation.

3) URBANISME – VOIRIE - ASSAINISSEMENT

➤ Lotissement des Jardins de la Fontaine

Compte rendu de la rencontre du 7 février 2013 avec les concessionnaires réseaux. A cette réunion, étaient présents, le Cabinet de maîtrise d'œuvre Rigaudeau-Christiaens, le SIEMML et le SMAEP. A cette réunion il a été décidé de mettre en place des murets techniques pour recevoir le coffret d'eau, d'électricité et la boîte aux lettres. La commune a reçu le contrat d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements de la première tranche, s'élevant à 14 095.50 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le contrat d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

➤ Zone Le Petit Pin

Présentation de la procédure pour l'acquisition d'un bien sans maître situé dans la zone le Petit Pin.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager cette procédure pour finaliser l'opération foncière du secteur du Petit Pin.

➤ **Zone Saint Michel**

Considérant l'accord des riverains, le Conseil Municipal accepte de mettre la rue d'Anjou en sens interdit dans les deux sens, sauf pour les riverains.

➤ **Rue de la Fontaine**

Les riverains stationnent des deux côtés de la rue y compris sur le trottoir le long des logements Gambetta locatif. Ce stationnement est gênant et insécurisant. Un courrier a été envoyé à tous les riverains de la rue de la Fontaine. Il est constaté qu'un effort a été fait de la part de certains mais celui-ci est insuffisant. Il faudrait matérialiser le stationnement côté pair par des bandes de peinture et des croix devant les entrées de propriété afin que les gens se garent correctement.

4) FINANCES

➤ **Participation 2013 aux frais de fonctionnement de l'école privée mixte St Joseph**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de subvention de l'OGEC.

➤ **Indemnité de Conseil du Receveur Municipal**

Suite au changement de trésorier, une nouvelle délibération doit être prise pour les indemnités de conseil. La règle est de fixer un taux (entre 0 et 100 %) pour la durée du mandat. L'exception réside dans le fait que la décision du Conseil est nominative. En 2012, un taux de 100% avait été retenu par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de verser au receveur municipal en poste 100 % de l'indemnité de conseil et dit que cette décision s'applique jusqu'à la fin du mandat.

8) AFFAIRES DIVERSES

➤ **Chiens et Chats errants**

Le Conseil Municipal décide d'instituer une redevance fourrière pour réduire ce problème de chiens et chats errants, qui sera appliquée lorsqu'un animal sera recueilli par les services municipaux. La redevance serait calculée comme suit : forfait de capture 50 €, séjour de l'animal 5 € par jour, facturation au propriétaire des frais de prestations engagées (vétérinaires).

➤ **Prochain Conseil Municipal** jeudi 7 mars 2013 à 20H15.

➤ **Conseil Municipal vote du budget** jeudi 14 mars 2013 à 20H15.

Affiché le 22 février 2013